http://www.prv-concept.com

Bulletin d'inscription au meeting

MEETING ANNUEL 2011 DE PRV-CONCEPT

À l'occasion du meeting annuel 2011 de l'association, l'équipe de PRV Concept vous propose un meeting hors normes !

Voici les idées maîtresses de ce week-end :

Rassemblement de départ le samedi matin :

- Vendredi 10 juin à partir de 19h : Arrivée le vendredi soir pour ceux qui le souhaitent à Thaumiers.
- Samedi 11 juin de 10h à 12h : RDV au Château du Val, puis visite guidée (ou non, au choix).
- De 12h30 à 15h : Repas au restaurant du château.
- De 15h30 à 17h30 : Ballade sur le lac pendant 1h. Ensuite, nous reprenons la route et nous arrêterons au barrage pour une Séance photos (ainsi qu'un arrêt fromagerie pour ceux qui le souhaitent).
- Samedi 11 juin à partir de 20h jusqu'au lundi 13 juin : Retour au lieu initial de la rencontre à Thaumiers.

Afin que ce meeting se passe dans les meilleures conditions, nous vous invitons à respecter le plus rigoureusement possible l'horaire établi, ceci afin de veiller au bon déroulement de ce week-end festif entre passionnés.

Règlement et consigne de sécurité

ART.1 : Désignation de la manifestation

1.1 Le rassemblement à l'occasion du meeting annuel 2011 de PRV-Concept est une manifestation regroupant des amateurs de véhicules à moteur PRV.
1.2 Cette manifestation se déroulera les 10, 11, 12 et 13 Juin 2011 dans le Cher(18) et la Corrèze(19). Le lieu de ce rassemblement est fixé à Thaumiers (18) ainsi qu'au château de Bort-les-Orgues(19).

ART.2 : Organisateur

2.1 L'organisateur de cette manifestation est l'Association PRV Concept domicilié à :
Association PRV Concept, 2 rue de nuisement, 78730 Saint-Arnoult en Yvelines
2.2 Les participants déclarent accepter le présent règlement du fait de leur inscription.

ART.3 : Véhicules admis

3.1 La manifestation est ouverte à tous les véhicules équipés d'un PRV.
3.2 Tous les véhicules devront être normalement immatriculés, assurés et en règle avec le contrôle technique. Il relève de la responsabilité de chaque engagé de s'assurer que son véhicule est en état de participer à ce type de manifestation.
3.2 L'organisateur se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux. Il se réserve aussi le droit d'accepter tout autre véhicule de marque différente.

ART.4 : Engagement

4.1 Les inscriptions ouvertes à parution du présent règlement prennent fin le 20 Mai 2011 (cachet de la poste faisant foi)
4.2 Les droits d'inscription correspondent à diverses options détaillées dans le document joint.
4.3 Les inscriptions doivent être faites uniquement à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint (ou de son modèle disponible sur Internet).
4.4 Les inscriptions sont payables par chèques (tirés sur une banque française) ou euro chèque à l'ordre de l'Association PRV Concept.
4.5 Tout changement de véhicule devra être signifié par écrit.
4.6 Toute annulation d'inscription (dans le cas d'un versement intégral uniquement) devra être signifiée par écrit (cachet de la poste faisant foi) et dans les conditions suivantes :
4.6.1 Avant la date du 15.04.11 : remboursement de la totalité des droits
4.6.2 Entre le 15.04.11 et le 15.05.11 : remboursement des droits – 30%
4.6.3 Après le 15.05.11 : pas de remboursement

ART.5 : Publicité

5.1 Aucune inscription (hors publicité d'époque) commerciale ou à caractère promotionnel ne pourra figurer sur les véhicules sans l'accord préalable des organisateurs.

ART.6 : Obligations générales

6.1 Dans le cadre de la manifestation, les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux, ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.
6.2 Sur le site de la rencontre « Meeting annuel 2011 de PRV-Concept »
6.2.1 La vente ou distribution de boissons alcoolisées est interdite aux personnes non accrédités
6.2.2 Sous l'entière responsabilité de leurs maîtres, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse.

ART.7 : Réclamation

7.1 Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et de la courtoisie, chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des organisateurs.

ART.8 : Réglementation et assurances

8.1 Tous véhicules et matériels devront être couverts en responsabilité civile et circulation par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité de l'Association PRV Concept ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui, ni pour ceux que vous pourriez subir (photocopie de la police d'assurance à joindre impérativement avec le bulletin d'engagement).
8.2 Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire.

--- PARTIE À ENVOYER ---

Souscripteur :

Nom et prénom : ……
N° et nom rue : ……
Code postal : ……
Ville : ……
Téléphone fixe : ……
Téléphone portable : ……
Pseudo : ……
Adresse mail : ……
Possédez-vous un animal de compagnie ? (oui / non) : ……
Si oui, combien ? : ……
Serez-vous accompagné(e) ? (oui / non) : ……
Si oui, combien de personnes ? : ……
Indiquez le prénom de chaque personne supplémentaire : ……
……

Véhicule 1 :

Modèle et type : ……
Année : ……
Immatriculation : ……
Couleur : ……
Compagnie d'assurance : ……
N° de police d'assurance : ……
Année d'achat du véhicule : ……

Véhicule 2 **(facultatif)** :

Modèle et type : ……
Année : ……
Immatriculation : ……
Couleur : ……
Compagnie d'assurance : ……
N° de police d'assurance : ……
Année d'achat du véhicule : ……

Véhicule 3 **(pour tout autre véhicule, merci de continuer l'inscription sur papier libre)** :

Modèle et type : ……
Année : ……
Immatriculation : ……
Couleur : ……
Compagnie d'assurance : ……
N° de police d'assurance : ……
Année d'achat du véhicule : ……

Modalités de paiement :

Le paiement en 3 fois reste possible, le 1er paiement vous permettant la réservation du meeting. Cependant la totalité des paiements devra être versé impérativement **avant le 1er mai** (nous contacter pour plus de précisions et pour la mise en œuvre).
Le dossier est à retourner à l'adresse de l'association suivante :

Association PRV Concept
2 rue de nuisement
78730 Saint-Arnoult en Yvelines

--- PARTIE À ENVOYER ---

Modalités d'inscription :

	Samedi matin Visite du château	Samedi midi Repas au restaurant du château	Samedi après-midi Excursion en bateau sur le lac du château	Samedi en fin d'après-midi Hâlte au barrage + arrêt fromagerie	Samedi soir Dîner	Prix 1 personne	Prix personne supplémentaire
option 1	oui	oui	oui	oui	oui	52 €	42 €
option 2	oui	oui	oui	oui	non	39 €	32 €
option 3	non	non	non	oui	oui	15 €	10 €
option 4	non	non	non	non	oui	15 €	10 €
						Total A:	Total B:
10% de remise sur le TOTAL A si vous êtes membre actif :						- €	
Sous-total à calculer :						€	€
Sous-total (Total A + Total B) à entourer :							€

	Dimanche matin Petit-déjeuner	Dimanche midi Déjeuner	Dimanche après-midi Petite excursion à la cathédrale de Bourges	Dimanche soir Dîner	Lundi matin Petit-déjeuner	Prix 1 personne	Prix personne supplémentaire
option 1	oui	oui	oui	oui	oui	35 €	24 €
option 2	oui	oui	oui	oui	non	32 €	22 €
option 3	oui	oui	oui	non	non	18 €	12 €
option 4	oui	oui	non	non	non	18 €	12 €
option 5	oui	non	non	non	non	4 €	2 €
						Total C:	Total D:
10% de remise sur le TOTAL C si vous êtes membre actif :						- €	
Sous-total à calculer :						€	€
Sous-total (Total C + Total D) à entourer :							€

Total A+B+C+D :	€

Il est demandé aux participants de ramener leur propre literie.

--- PARTIE À ENVOYER ---

Je certifie exact les renseignements portés sur le présent bulletin, déclare avoir lu le règlement et m'engage à le respecter. Je n'oublie pas d'apposer mes initiales sur chaque document à retourner.

Le dossier est à retourner impérativement avant le 1er mai 2011, il comprend le montant des frais d'inscriptions + la photocopie de la carte grise + la photocopie de la police d'assurance + la photocopie du rapport du contrôle technique et une photo récente du véhicule (facultatif).

À : ……
Le : …/…/2011
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :